



N° 27

ISSN-1777-9758

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

Organisme de recherches du SNPTAS CGT

**Mémoire du syndicalisme
1944 - 2004**

Hier

et



Aujourd'hui

*Un témoignage de
Francis SENTIS*

CGT Équipement Information - Numéro spécial - Mai 2006

Connaître le passé
pour comprendre le présent
et construire l'avenir

Au Sommaire

p.5. . Avant propos

p.6. . Un témoignage de Francis Sentis

La reconstruction du syndicat Cgt (personnels administratifs) au Ministère des Transports et des Travaux publics

p 17.. Notes de la rédaction

Avant propos

Avec ce Gaspe N° 27, nous poursuivons la série "Mémoire du Syndicalisme" : **13 Présentation générale – 14 Des Ingénieurs des Ponts dans la Résistance – 15 Deux interviews (1) – 19 – Deux interviews (2) – 21 – Le MRU : Trois ministres (Première partie) – 24- Le MRU : Trois ministres seconde partie) – 26 : Le Syndicat CGT du MRU(1944- 1948).**

Comme nous l'avions indiqué dans le Gaspe 13, nous alternons des interviews, des éléments sur la politique gouvernementale, et l'analyse spécifique du Syndicalisme CGT à l'Equipement et dans les Ministères dont il a été issu en 1966, analyse limitée aux personnels administratifs et techniques. La contribution de Francis Sentis que vous trouverez ci-après, concerne le syndicalisme CGT au Ministère des Travaux publics et des Transports.

Je tiens à remercier notre camarade Francis Sentis, retraité depuis 1983, d'avoir, à ma demande, écrit cette contribution. Par ailleurs, il nous a fourni son propre fonds d'archives. Ces documents sont d'un grand intérêt, car la documentation du SNPTAS- CGT sur cette période est inexistante. Nous avons, par ailleurs, commencé d'utiliser les documents déposés à la Bibliothèque nationale (dépôt légal).

La contribution de Francis Sentis permet d'éclairer très concrètement la puissance de la CGT au Ministère des Travaux publics et des Transports après la Libération et la violence faite à la CGT et, au-delà, au syndicalisme par la scission de F.O, concrétisée en 1948. Annick Vidal -Gaspe 19- avait rappelé qu'en 1948, à l'Union départementale, une seule personne elle-même, avait déclaré demeurer à la CGT. La scission de F.O, pour l'ensemble des professions et des Unions Départementales n'avait toutefois pas permis d'atteindre l'objectif que s'étaient fixés ses commanditaires français et étrangers. En effet, par de multiples référendums une majorité de syndiqués ont décidé de rester à la CGT. Dans de nombreux secteurs des militants socialistes, anarchistes, ou affiliés à d'autres courants radicaux, ont refusé de quitter la CGT. D'autres ont choisi l'autonomie.

Francis Sentis fait partie d'un très petit groupe de militants, qui, dès 1948, ont décidé de reconstruire la CGT. Reconstruire, car comme on le verra, dans le champ de syndicalisation considéré -les personnels administratifs- F.O avait fait le vide. Cependant deux syndicats de l'ex- Fédération des travaux publics, celui des cantonniers et chefs cantonniers ainsi que celui des ouvriers des parcs automobiles ont refusé de basculer à FO et sont demeurés, de façon largement majoritaire, à la CGT. Il convient de rendre hommage à la lucidité et à la détermination des militants et notamment des dirigeants de ces syndicats. Ils ont d'ailleurs fournis une aide matérielle précieuse à Francis Sentis et à ses camarades.

Francis Sentis et ses camarades qui reconstruisaient la CGT, les dirigeants du Syndicat des cantonniers et chefs cantonniers comme celui des parcs automobiles ont fait preuve d'une détermination et d'un courage à toute épreuve. En effet, pendant des années, comme le montre la lecture des écrits conservés à la Bibliothèque nationale, la Fédération FO des Travaux publics a consacré une grande partie des colonnes de son journal à des diatribes stupides contre les militants restés à la CGT, sur la base d'un anticomunisme vulgaire. Ces temps sont, heureusement révolus, et il est aujourd'hui naturel de travailler en intersyndicale.

Aujourd'hui le SNPTAS-CGT a une audience certaine : lors des élections aux CAP, par exemple celles de 2006 et il obtient des succès importants. Il dispose aujourd'hui de nombre de militants – et d'adhérents – tant au niveau national qu'au niveau des lieux de travail .Sans le travail acharné de Francis Sentis et de ses camarades nous n'en serions pas là. Sans oublier également l'activité des militants CGT du MRU , dont on trouvera dans le Gaspe 26 les premiers pas après la Libération.

Le coordonnateur du Gaspe, Roger ESMIOL

Témoignage de Francis Sentis

Je me présente

Francis Sentis, né le 8 mai 1923 à Perpignan dans le vieux quartier populaire de Saint Jacques. Mon père, employé de commerce, gérait le dépôt des "Eaux du Boulou". Ma mère était ouvrière à l'usine de papier "Cigarettes Bandou-Job ". J'avais sept ans lorsqu'elle fut emportée, à 30 ans, par la tuberculose. Mon père se remaria avec une commerçante. A la naissance de ma demi-sœur, il quitte son travail pour s'occuper d'un commerce de volailles, mais les affaires n'étaient pas brillantes et mon père s'embauche alors comme manutentionnaire et chauffeur.

Quant à moi, après avoir été reçu au concours d'entrée à l'Ecole Primaire Supérieure de Perpignan, en 1936, j'obtenais en 1939 mon Brevet d'Enseignement Primaire Supérieur, section des Arts et métiers ; je faisais partie du petit groupe qui se destinait à la préparation du concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers d'Aix en Provence. Fin juin ou début juillet 1939, mon père est mobilisé. "Il faut faire bouillir la marmite" ! Finies les vacances ! Je le remplace chez le grossiste. Lorsqu'à l'armistice, en 1940, mon père sera démobilisé, pas question de reprendre mes études. Je continuerai mon travail "d'homme de peine" chez le grossiste. C'est dur ! Nous sommes très peu d'employés. Nous travaillons 60 heures par semaine, de 7 h du matin à 7 h du soir, six jours par semaine, avec deux heures d'arrêt à midi. Lorsqu'un wagon arrive le samedi soir en gare, le patron nous appelle le dimanche matin à 6 heures pour aller le décharger et toucher la petite prime que la SNCF accordait pour tout wagon libéré le dimanche.

De plus, il arrive souvent, pour préparer une tournée de livraison aux détaillants que le patron nous demande de revenir après-souper et cela sans paiement d'heures supplémentaires. C'est dans une telle occasion que je quitte ce travail en septembre 1942. Alors que j'avais prévu de sortir le soir avec des amis, le patron m'ordonne de revenir après souper. Devant mes explications il devient furieux et menaçant. Mon père intervient et annonce au patron notre décision de quitter ce travail après huit jours de préavis. C'est ainsi que prend fin ma carrière d'homme de peine après plus de trois ans de galère.

J'avais bien cherché autre chose. En avril-mai 1940, j'apprends que les PTT recrutent sur titre des "vérificateurs d'installations électromécaniques" parmi les titulaires du BEPS Arts et Métiers. Trois ou quatre anciens camarades de classe qui ont constitué leur dossier partiront fin mai-début juin pour un stage à l'Ecole des PTT de Paris. Nous sommes trois autres à galérer pour obtenir les diverses pièces du dossier. Notre départ est fixé après le 18 juin. Manque de pot ! le 16 juin 1940 [1], ce sont les Allemands qui sont à Paris et les Ministères sont dans la nature. Par la suite, en 1941, je passerai le concours de technicien du cadastre. Je n'ai jamais su le résultat !

J'ai quitté l'épicerie en gros un samedi et le lundi je pars à Opoul dans les contreforts des Corbières faire les vendanges. C'est là que j'apprends par la lettre d'un camarade, comptable aux Ponts & Chaussées, qu'une place de dessinateur est disponible à Perpignan. Je quitte les vignes, me présente au Chef de bureau de l'Arrondissement ouest des Ponts et Chaussées à Perpignan et je suis embauché à compter du 1^{er} Octobre 1942 comme dessinateur auxiliaire.

Mon parcours professionnel

➤ débuts : octobre 1942... et interruption

C'est donc le 1^{er} Octobre 1942 que débute ma carrière au Service Ordinaire du département des PO, au Ministère des Travaux publics. Le Service ordinaire est logé au 2^{ème} étage de la Préfecture [2]. Il comprend le service de l'ingénieur en chef, un pool dactylo et quelques subdivisions territoriales.

Mon parcours professionnel (Suite)

Le personnel est peu nombreux. A l'arrondissement ouest, un Ingénieur retraité rappelé faisait fonction d'Ingénieur des Ponts ; un service administratif emploie cinq personnes, un bureau d'études avec un chef de bureau et trois dessinateurs dont moi.

Les locaux de la Préfecture abritent aussi le service vicinal (département) [3] bâti sur le même modèle que le service ordinaire des Ponts et Chaussées (Etat). Je suis affecté au Bureau d'études. Peu de travaux par manque de crédits mais on prépare les chantiers futurs : 48 ponts à reconstruire, rivières et ouvrages dévastés après les inondations de 1940 et 1942.

Je ne resterai pas longtemps dans ce service. Le 9 (ou le 10) mars 1943, je suis convoqué à la police judiciaire. Le 8 mars avait eu lieu en gare de Perpignan le départ du premier train de requis du STO pour l'Allemagne [4]. (1^{er} contingent de la classe 1942). Je suis soupçonné d'avoir diffusé un tract contre le gouvernement de Vichy et contre le STO et d'avoir participé à la manifestation et aux "désordres" qui ont retardé le départ du train. Je serai relâché en fin de journée faute de preuves, mais "suspect de menées anti-nationales. Le lendemain, je ne reviens pas à mon travail. Je contacte un camarade qui m'indique une ferme dans l'Aveyron où lui et son père se sont déjà planqués. Il transmettra mes coordonnées au responsable du Parti communiste français en vue de mon "repêchage". Je pars le soir même pour Villefranche de Rouergue, via Toulouse, rejoindre une ferme isolée dans le Ségala.

➤ **Je rejoins les FTP**

Ici commence une vie mi-légale, mi clandestine. J'indique en passant que membre des Jeunesses Communistes, en 1938, j'ai adhéré au Parti Communiste clandestin [5] en Septembre 1940. J'ai été responsable des Jeunesses communistes illégales en Août 1941 puis en mai 1942, responsable du Front uni de la jeunesse Patriotique (F.U.J.P) [6], du Front national [7] pour la Libération. Commissaire aux effectifs du 2^{ème} détachement de la 42 01^{ème} Compagnie FTPF [8] (Maquis d'OLS – Aveyron. Après la Libération, le 1^{er} bataillon des FTPF d'Aveyron fut intégré à la 1^{ère} Armée française (3[°] DIA), et a participé à la Campagne des Vosges et d'Alsace [9]. Gravement blessé lors de mon départ en permission, le 10-02-1945, hospitalisé à Lyon puis à Toulouse, je suis réformé puis démobilisé le 27-09-1946.

➤ **Retour à la vie civile**

De retour à la vie civile, je reprends contact avec le Service des Ponts & Chaussées. Un poste de dessinateur auxiliaire doit se libérer en décembre. Par ailleurs, je suis admis après avoir passé l'examen, comme dessinateur sur contrat au MRU. Finalement, j'opte pour les Ponts & Chaussées. Je suis réintégré dans l'administration le 16 12 1946 comme dessinateur auxiliaire au 3^{ème} échelon, compte tenu de mon ancienneté en 1942 – 1943 et de mes services de Résistance et de guerre. Nommé agent du "cadre complémentaire" puis commis en 1956 en application de la Loi du 3 Avril 1950 (réforme de l'auxiliarariat) puis agent d'administration principal en 1972 puis adjoint administratif (catégorie C), puis admis à la retraite en janvier 1983.

➤ **Non-reconnaissance de mes compétences techniques**

Bien que classé "administratif", j'ai toujours exercé des fonctions techniques : dessinateur, chargé de projets et d'études, dossiers techniques, dossiers de consultation d'entreprises (DCE), signées par l'Ingénieur TPE. Nommé chef de bureau de dessin lors de la création d'un pool de neuf jeunes dessinateurs. J'ai été chef de brigade topographique, chargé de mission des levés topo dans l'ensemble du département et en Andorre avec livraison des reports sur plan.

Parcours professionnel (Suite)

➤ **Quelques conséquences de mon activité**

On peut s'étonner que mes fonctions exercées soient des fonctions de technicien assez éloignées de celles qui sont dévolues généralement aux personnels de "catégorie C administratifs".

On peut trouver plusieurs raisons à cette non-reconnaissance :

- le grade de "dessinateur fonctionnaire" n'existe pas aux Ponts & Chaussées. Il ne sera créé que bien plus tard et notre syndicat a mené à ce sujet une longue action persévérente.
- les concours de recrutement des Assistants techniques étaient devenus rares après 1946. Ceux réservés aux résistants, anciens combattants, prisonniers de guerre avaient déjà eu lieu et pourvus lors de mes séjours dans les hôpitaux militaires.

➤ **Interdit professionnel [11]**

Je préparais le concours d'assistant technique du Ministère des colonies prévu en 1949. Par lettre du 20 novembre 1949, la Direction des travaux publics du ministère des Colonies [12] me retourna mon dossier, refusant de m'inscrire sur la liste des candidats. Nous étions alors en pleine guerre froide [13] et le rapport de la police judiciaire joint au dossier rappelait mon activité durant la Résistance, ma fiche de "suspect de menées anti-nationales" en 1943, faisait état aussi, d'après certains renseignements de mon appartenance au parti communiste et à la CGT. Je ne fus pas le seul dans ce cas à cette époque.

J'en fus indigné, mais pas surpris. Je compris que toute promotion dans cette période était exclue. Je décidais donc de faire le travail qui me plaisait, qui était, par ailleurs apprécié, et me laissait une certaine liberté pour mener mon activité syndicale. Il est clair que mon activité à la CGT -et au Parti communiste- n'a pas favorisé les promotions ! J'ai pu le constater à plusieurs reprises. Par exemple, lors du départ à la retraite du Chef de bureau du 4^{ème} Arrondissement (chef de section catégorie B – 2^{ème} niveau), je fus appelé par l'Ingénieur d'arrondissement qui me proposa ce poste, me faisant remarquer qu'il nécessitait une présence permanente.... Ce qui était incompatible avec mon activité à la CGT et mes responsabilités syndicales. Difficile d'accepter cette proposition...

Mon activité syndicale

Il m'est difficile de résumer toute ma vie de militant syndical, de 1942 à 1983. Je m'en tiendrai donc à quelques aspects.

➤ **Adhésion au Syndicat CGT**

Cela ne s'est pas posé, évidemment, lors de mon entrée dans l'administration en octobre 1942. Les syndicats qui n'avaient pas été dissous -et leurs dirigeants internés dès 1939 ou arrêtés- [14], étaient sous la coupe de Vichy et acceptaient la "collaboration de classes" prônée par la "Charte du travail" [15]. Par contre, lors de ma réintégration en décembre 1946, je pris aussitôt contact avec le Secrétaire et le Trésorier du Syndicat CGT des auxiliaires de bureau (section départementale). Je reçus ma première carte CGT début 1947.

Je choisis le syndicat CGT parce qu'il correspondait le plus à mes conceptions syndicales et politiques. De plus, c'était le seul dans le service départemental, la CFTC, représentée par un ingénieur TPE ne comptait que trois ou quatre adhérents.

La section CGT des Auxiliaires de Bureau regroupait la très grande majorité des personnels. Il existait d'autres sections CGT par catégorie : Commis- Assistants techniques – Ingénieurs des TPE ainsi qu'une très forte section des personnels de travaux (cantoniers et cantonniers-chefs) et une section des Ouvriers de parcs. Le taux de syndicalisation à la CGT était alors très élevé.

Mon activité syndicale (Suite)

En ce qui me concerne, comme simple adhérent, je n'avais pas de responsabilités syndicales. J'étais également engagé dans l'activité politique au sein du Parti communiste et j'avais été détaché à l'extérieur de Perpignan à la surveillance de la reconstruction d'un pont, ce qui me tenait à l'écart de mes collègues de bureau. Je participais bien sûr aux manifestations et grèves qui se multipliaient en cette année 1947.

C'était le début de la "guerre froide" sur le plan mondial. En mars 1947, le Président Truman lance la "doctrine de la lutte contre le communisme" ; en mai 1947, c'est l'exclusion des ministres communistes du gouvernement, ainsi qu'en Belgique et en Italie.

Des grèves puissantes, à l'initiative de la CGT, [16] se développent dans l'ensemble des secteurs public et privé. Les travailleurs, qui ont beaucoup donné pour reconstruire le pays, voient leur pouvoir d'achat s'essouffler derrière une inflation galopante. [17]

On assiste à une véritable épreuve de force de la part du patronat et du gouvernement contre les salariés. Mais le mouvement est fort et les syndicats CGT puissants.

La scission de F.O. et son impact

La création de F.O, par des membres de la CGT, va porter un coup terrible aux luttes engagées. Surtout dans la Fonction publique. Dans le service des Ponts et Chaussées des Pyrénées orientales, le bureau de la section des Auxiliaires de Bureau est démis de ses fonctions et remplacé par un nouveau bureau qui proclame l'affiliation de la section au Syndicat national F.O. Les sections Commis, Assistants techniques, Ingénieurs des TPE passent en bloc à F.O.

La section travaux qui regroupe la quasi-totalité des Cantonniers, Chefs cantonniers et auxiliaires de la route est en plein débat. Une idée domine : rester groupés dans le Syndicat pour lui conserver sa force. Faut-il rester à la CGT ou aller à FO ? L'idée d'autonomie est avancée. Ce débat, au plan national, aboutira au maintien de l'affiliation à la CGT.

Pendant que F.O. parade, je suis sans nouvelles des Syndicats nationaux du Ministère des travaux publics et des transports. Il semble qu'une grande partie des dirigeants nationaux soit passée à F.O. Localement, j'apprends que quelques collègues n'ont pas accepté leur adhésion à F.O. Ils se tiennent sur la réserve en l'absence de syndicat CGT et surtout en raison d'une campagne de dénigrement hystérique contre la CGT assimilée au Parti Communiste, campagne relayée par FO et une partie de la hiérarchie.

Il est pour moi primordial de reconstituer le syndicat CGT d'autant plus que les problèmes des personnels s'aggravent, ce qui ne semble pas être la préoccupation majeure de F.O. dans cette période. Il y a urgence pour le pouvoir d'achat en raison de l'inflation et la nécessité de faire progresser les problèmes liés à l'auxiliarariat.

Reconstruire la Cgt

➤En premier lieu, reconstituer une section locale Cgt Comment faire ?

Plus de contact avec les responsables nationaux. Le syndicat national CGT des auxiliaires de bureau est aux abonnés absents... Je me fixe deux objectifs localement :

1. **regrouper les auxiliaires**, agir pour les revendications, créer les conditions pour organiser de nouvelles sections syndicales CGT.
- 2.
3. **resserrer les liens**, pratiquement inexistant à cette époque, **avec les autres sections CGT** du Service Ordinaire : Bureaux, Route, Parcs.

1 - La création du "Groupement des auxiliaires de bureau"

Avec deux ou trois collègues proches de la Cgt, nous décidons de créer "*Un groupement des Auxiliaires de Bureau des Ponts et Chaussées des Pyrénées orientales*". Son but est le suivant :

- rassembler les auxiliaires,
- les informer de l'évolution des problèmes revendicatifs : salaires, discussion de la Loi sur la réforme de l'auxiliariat en préparation,
- agir pour la prise en compte de leurs intérêts sur ces problèmes.

Ce "Groupement", reconnu par l'Ingénieur en chef comme interlocuteur, est ouvert à tous les auxiliaires quelle que soit leur affiliation syndicale ainsi qu'aux non-syndiqués. Face à l'inertie des responsables locaux de F.O., je glane quelques renseignements à l'Union Départementale CGT ou auprès de camarades CGT d'autres administrations.

En 1949, j'entre en contact avec Gérard Pernet, de Châteauroux, ancien membre de la Direction nationale de la CGT avant la scission. Il s'efforce de reconstruire le Syndicat national CGT. Nous correspondons. Les informations qu'il me transmet sont débattues au sein du "Groupement des Auxiliaires", pour information et signature à l'ensemble des personnel de plus en plus intéressés par les problèmes relatifs à la réforme de l'auxiliariat, puis par l'application de la Loi du 3 avril 1950 (titularisation).

Nous intervenons auprès de l'Ingénieur en chef: Des motions sont adressées par le "Groupement" au Ministère et aux Parlementaires. Je tiens à souligner ici le courage et la volonté de Gérard Pernet. Bien que politiquement proche des scissionnistes [18], ce responsable national est resté fidèle à la CGT, a refusé la scission et s'est battu avec beaucoup d'intelligence et de courage pour reconstruire le Syndicat CGT.

Début 1950, je reçois deux cartes du Syndicat national CGT (Michel Palau et moi), envoyées par le camarade Camille Marais de Limoges, désigné comme trésorier.

Désormais, le Syndicat CGT existe. Il va se développer dans l'action. Au sein du "Groupement", nous faisons grandir l'idée de la nécessité du Syndicat CGT. Les auxiliaires apprécient la qualité et le sérieux des informations qui dénoncent les dangers d'une titularisation au rabais [19], appellent à l'action, alors que les responsables F.O. prônent l'attentisme.

Lors d'une réunion du "Groupement" le 1^{er} février 1955, le problème est posé par F.O. d'un vote pour l'adhésion en bloc à un Syndicat national. Forts du travail engagé, depuis le début, nous relevons le défi. L'assemblée des auxiliaires place la CGT en tête. Mais F.O. refuse de se plier à la majorité exprimée, reniant sa proposition. Du coup, la CGT passe de cinq adhérents à 16 en 1956 et ira en progression pour dépasser les 110 adhérents par la suite.

➤ Le contexte de guerre froide

Le premier objectif aura été atteint en 1955-1956 comme je l'ai dit malgré les pressions et les provocations de toutes sortes dans cette ambiance de guerre froide des années 50 :

- pressions insidieuses de quelques rares "chefs" à leurs agents, allant jusqu'à leur demander leur lettre de démission,
- promesses des responsables F.O. lors des perspectives de reclassement,
- agressions verbales, comme les insultes violentes d'un chef du bureau d'arrondissement envers deux sténo-dactylos ; apprenant cela, j'interviens aussitôt auprès de l'Ingénieur en chef et obtient l'arrêt d'un tel comportement.

Cest encore en 1956 lors des "événements de Hongrie" [20] cet appel de F.O. demandant à ses adhérents d'arborer une cravate noire et d'arborer une minute de silence, avec quelques tentatives de provocation : dénigrement et propos haineux de tracts et bulletins F.O.

Reconstituer une section locale Cgt (Suite)

2- Rassembler l'ensemble des forces de la CGT au plan local

Ce second objectif ne fut pas des plus faciles à atteindre. Après la Libération, reprenant le modèle d'avant-guerre, la CGT au Ministère des Travaux Publics était morcelée en de très nombreux syndicats, par catégories ou grades [21]. Ceux-ci, forts de leur audience, se préoccupaient essentiellement de leurs problèmes catégoriels, s'ignorant parfois les uns des autres lorsqu'ils ne se trouvaient pas parfois en opposition.

Une anecdote : j'avais dès le début pris contact avec les responsables des sections "Travaux" et "Parcs" et j'étais invité à leur Assemblée générale annuelle à la Bourse du Travail de Perpignan. J'allais d'abord saluer mes camarades du Parc réunis au premier étage. Dès que le débat s'engageait dans la salle, c'étaient essentiellement des récriminations contre le personnel de travaux de telle ou telle subdivision à propos d'horaires de travaux ou d'engins attribués à la subdivision.

Au 3^e étage, dans la grande salle, se réunissaient les Agents de la Route. Même concert et invectives parfois violentes. Tant que la CGT était puissante dans le service, ce n'était pas très méchant. Mais après la scission, cela pouvait devenir dangereux, faire le jeu du ministère et nuire au succès des revendications.

Il a fallu, de part et d'autre, faire des efforts, mener beaucoup de discussions, pour aboutir le 5 août 1953 à une première réunion commune, puis à des réunions plus fréquentes entre responsables des trois sections et même à quelques actions communes.

Mais ce ne sera que le 18 décembre 1963 que sera constitué officiellement un "Comité intersyndical CGT" [22] de 18 membres reconnu par l'Ingénieur en Chef. Ce comité, tout en respectant l'autonomie de chaque section, organise des actions communes, soutiendra solidairement les actions particulières de l'une ou l'autre section : matériel des parcs, problèmes de recrutement du personnel. Elaboration d'un règlement départemental des auxiliaires de la route et ensuite des auxiliaires de bureau, grève locale à 80% des catégories C & D de bureau sur les rémunérations accessoires.

Il permettra une réflexion commune sur l'évolution du service. Ainsi les deux objectifs étaient atteints : les sections CGT du Service Ordinaire des P.O. s'affirmaient comme un élément majeur et incontournable dans la vie syndicale du service.

Reconstruire la Cgt au plan national

➤ Reconstituer le syndicat national: une tâche difficile

La scission de 1948 a porté un coup terrible au Syndicat national CGT. Il n'existe plus. Les responsables nationaux sont passés pour la plupart à F.O. Seul Gérard Pernet, de Châteauroux ancien responsable national CGT et administrateur de la Mutuelle, va s'attacher à cette tâche. Commence pour lui un long travail de contacts auprès de camarades supposés réticents à F.O. Par ailleurs, quelques camarades des services extérieurs du Ministère des travaux publics, fidèles à la CGT, essaient comme moi, de joindre un responsable.

Ce n'est pas évident, car la fédération nationale des Travaux Publics semble désorganisée ; le syndicat des Travaux, tiraillé par ceux qui poussent à l'adhésion à FO, ou à l'autonomie, se préoccupe essentiellement de régler ses propres problèmes. C'est dans ces conditions que j'arrive à avoir l'adresse de Gérard Pernet. Nous correspondons. Il semble qu'un petit noyau se constitue autour de Gérard Pernet. Marais Camille de Limoges accepte d'être trésorier. Il m'envoie début mars 1950 deux cartes. Le taux de cotisation sera fixé plus tard. [23]

Reconstituer le syndicat national (Suite)

Ainsi, peu à peu, à la fin des années 50 et au début des années 60 une direction nationale se constitue. Par ailleurs, un autre militant CGT, Vabre maintient comme il peut ce qui reste du Syndicat national CGT des commis. Idem pour le syndicat national des Assistants techniques avec Robert Paris de Nevers et une cinquantaine d'adhérents. Casabianca puis Forts réorganisent la Fédération des Travaux Publics qui occupe l'immeuble de la Rue de Solférino et qui regroupe ce qui reste des syndicats des fonctionnaires des Préfectures, des Offices d'anciens combattants des Eaux et Forêts, des pénitenciaux. [24]

➤ **Les difficultés de fonctionnement du Syndicat**

Nous n'avons pas de moyens ni d'argent. Difficile de faire déplacer des camarades pour tenir des réunions régulières de bureau. Alors, il faut jongler. Pornet, administrateur de la Mutuelle, est appelé à ce titre régulièrement à Paris. Il profite de ce déplacement pour réunir le lendemain les deux ou trois camarades de la région parisienne et quelquefois un ou deux camarades plus éloignés.

C'est ainsi que lorsqu'il sera élu à la CAP N° 23, je siégerai comme suppléant élu à sa place. De même, en accord avec les syndicats CGT de Travaux et des OPA, je serai désigné comme suppléant de Pornet au Comité central des œuvres sociales et siégerai à sa place, ce qui me permettra de participer à moindres frais à la réunion du Bureau national. En dehors de ces réunions limitées, nous échangeons nos points de vue par courrier plus que par téléphone. Difficultés aussi pour éditer un bulletin d'information ronéoté ou quelques circulaires. Nous nous rendons avec les textes parfois tapés sur stencils rue des Peupliers, au siège du Syndicat CGT des Personnels de Travaux pour les ronéoter.

Le camarade Touron [25] nous fait faire les tirages, ce qui nous aide beaucoup. Comme nous ne pouvons pas payer le papier; il est convenu avec la Fédération de déduire la facture du montant des cotisations dues par le syndicat à la Fédération ! Ajoutons que nous avons beaucoup de mal à être reçus en audience au Ministère.

➤ **Evolution du Syndicat National**

À l'origine, le syndicat des Auxiliaires de Bureau des Ponts et Chaussées va évoluer en liaison avec l'application de la Loi du 3 avril 1950 sur la réforme de l'auxiliarat. Peu à peu, les emplois des auxiliaires sont transformés selon diverses modalités en postes de fonctionnaires, d'abord en Agents du Cadre complémentaire, puis en Agents de service, Agents de bureau, dactylos (catégorie D), en sténos et commis(catégorie C).

Quelques repères de cette évolution :

- en 1953, naissance du Syndicat national des auxiliaires et agents de bureau,
- en 1954, ce syndicat devient le syndicat national des Personnels de Bureau et de service. Il regroupe : auxiliaires, agents de service, agents de bureau, sténo-dactylos, commis.
-

Il englobera ensuite les Assistants techniques (catégorie B). Il deviendra alors le "Syndicat National des techniciens, personnels de bureau et agents de service des Ponts et Chaussée " En 1967, après la création du Ministère de l'Equipement, il fusionne avec le syndicat national des personnels du Ministère de la Construction. Un nouveau Syndicat est constitué : "Le syndicat général des Personnes techniques et administratifs du Ministère de L'Equipement et du logement » (SGPTAS).

Evolution du Syndicat National (Suite)

Le SGPTAS prendra par la suite la dénomination qui est toujours la sienne "SNPTAS-CGT", Syndicat National des Personnes Techniques et Administratifs." Son champ de syndicalisation couvre toutes les catégories des personnels administratifs et techniques du Ministère, de l'administrateur civil ou de l'ingénieur des Ponts à l'Agent de service.

Développement de l'organisation CGT

Le noyau d'origine du Syndicat s'élargit peu à peu sous l'impulsion de Pernet. Malgré les difficultés, notamment financières, les réunions du Bureau National, au siège de la Fédération, Rue de Solférino, vont permettre une réflexion et un travail collectif ainsi qu'une répartition des responsabilités personnelles. Organisation, information, désignation de responsables par catégorie qui vont travailler en réseau avec des militants départementaux et présenter au bureau des propositions... C'est ainsi que je suis désigné en 1956 responsable à l'organisation et au recrutement. A ce moment, notre effectif oscille autour de 200 adhérents ! Y compris une section de 30 adhérents en Guadeloupe ! Chaque adhérent est précieux. Chaque nouvel adhérent est contacté, informé et suivi (par lettre le plus souvent).

Dans quelques départements se constituent des sections de 5, 10, 15 adhérents voire plus (Indre, Hérault, Haute Garonne, Pyrénées Orientales, Rhône, Bouches du Rhône, Rhône, région parisienne. Mais dans la plupart des départements, nous n'avons qu'un ou deux adhérents isolés : Bolmont dans le Gard, Mme Eychene dans l'Aude, deux adhérents dans l'Ariège. Il faut garder le contact avec eux. Une jeune camarade est chargée de la mise à jour du fichier, qui permet l'envoi d'informations, bulletins ou lettres, même aux adhérents isolés.

➤ Progression liée à l'action

Ce travail de fourmis lié aux problèmes qui préoccupent les personnels va permettre une progression du syndicat :

- L'application de la Loi du 3 avril 1950 [26] (titularisation) confirme la justesse de nos informations : elle pose beaucoup de problèmes ; cela apporte un démenti aux propos "optimistes" de F.O.
- Des actions communes sont menées par notre syndicat et la CFTC avec quelques résultats.
- En 1953, nous sommes à l'initiative pour la reconnaissance des fonctions de dessinateur. Ce sera une action longue et soutenue, qui aboutira à la création du grade de dessinateur et accessoirement à une prime de dessin aux commis "dessinateurs".
- Nous sommes aussi en pointe dans les actions pour le pouvoir d'achat, pour la suppression de l'abattement du 1/6 dans le calcul des années comptant pour la retraite.
- De même pour la suppression des zones de salaires.

La réforme du cadre B a conduit à un nouvel affrontement entre nos sections et celles de F.O, qui nous taxent de "pessimistes". Comme pour les titularisations en application de La Loi du 3 avril 1950, c'est la position de notre syndicat qui sera reconnue comme juste par le personnel.

L'exemple de l'Hérault est significatif. Je suis chargé d'organiser une réunion à Montpellier. Avec l'accord du Chef du Bureau, de l'Ingénieur en chef, qui a été en poste à Perpignan, je fais le tour des bureaux pour inviter le personnel à la réunion. La salle est comble. Les assistants techniques de la section FO, secrétaire en tête sont là et essaient de contredire mes arguments. Cela n'empêche pas de mettre sur pied une section (catégories C & D) avec un bureau de 8 membres.

Développement de la Cgt (Suite)

Je reviens à Montpellier pour une deuxième réunion. Entre temps, les premières mesures d'application confirment notre position. Les agents du cadre B de la section FO, déçus, secrétaire en tête, adhèrent à la CGT et engagent l'action. Leur secrétaire sera n° 2 sur la liste CGT aux élections de la CAP.

Notre syndicat est très actif sur les problèmes catégoriels ; il mène en même temps une réflexion –sous l'impulsion en premier lieu de Georges Bublex– et avance des propositions sur l'évolution du service et son démantèlement programmé. Il prend aussi position sur les problèmes chauds du moment : grève du 24 avril 1961 contre le coup de force à Alger. [27]

Le renforcement en effectifs du Syndicat se ressent dans les finances, sur le fonctionnement et l'information. Les membres du bureau national peuvent désormais se déplacer dans les sections. Pernet vient à Perpignan ; je suis l'Ariège. Le 10 février 1962, une grande réunion régionale a lieu à Toulouse. Je suis chargé de présenter le rapport du bureau national. La même année, une réunion à Nîmes permet de créer une section de plus de 50 adhérents. Citons : 30 adhérents nouveaux en Côte d'Or. Adhérents aussi après une réunion en Seine & Oise.

Notre représentativité grandit :

- En 1956, aux élections aux CAP nationales, nous obtenons "315 voix, (en progrès) à la CAP N°23 (Commis), presque à égalité avec la CFTC. F.O a 1.300 voix ! Progrès aussi à la CAP N°25, mais pas d'élu.
- En 1963, la CGT obtient :
 - CAP N°23 un élu titulaire et un suppléant, moi,
 - 2 élus titulaires et 2 suppléants à la CAP des agents de service,
 - Des élus aussi dans les CAP suivantes : agents de bureau, sténo, cadre B, dessinateurs.

Désormais, le Syndicat général CGT des PTAS déclaré "Mort" à la scission est une réalité, de mieux en mieux implanté dans les services, bien structuré, avec des responsables nationaux sérieux, à l'esprit revendicatif et conquérant. Le premier Congrès national se tient les 15 & 16 Octobre 1965 à Vénissieux ; il confirmera la place importante qu'il occupe dans l'activité syndicale au sein de notre Ministère.

La fusion avec le MRU

En 1967, se produit la fusion entre le Ministère des Travaux publics et des Transports et du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Cette fusion entre dans le cadre de la transformation profonde de la Fonction publique. Elle va avoir des répercussions sur l'organisation des services, ses missions et par contre-coup sur les problèmes du personnel.

Cette fusion se heurte à une certaine inquiétude voire une opposition du Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées [28] et d'une partie des Ingénieurs TPE. Ceux-ci sont attachés au caractère technique et constructeur du service. Ils craignent de le voir confiné à des tâches de contrôle et de gestion administrative.

Il est fait état des différences de recrutement et de promotion, de la mise à mal de la hiérarchie rigide du service des Travaux Publics, des prérogatives dévolues jusque-là aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Le chef de service ne sera plus un Ingénieur en Chef, mais un Directeur pas forcément issu du corps des Ponts et Chaussées. Le PCM (Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et Mines) sonde discrètement les Syndicats. M. Roques, son représentant dans les Pyrénées orientales m'en parlera à l'occasion de plusieurs rencontres, à sa demande. Pour ce qui est la CGT, nous considérons que les problèmes personnels de préséance ne nous concernent pas. Par contre, nous voyons notamment dans cette fusion poindre un dessaisissement des fonctions techniques au profit du secteur privé et dangereux pour l'avenir.

La fusion avec le MRU (Suite)

La fusion de nos deux syndicats n'a pas posé de problèmes majeur. Il fallait bien sûr éviter de froisser quelques susceptibilités. Comme quelques autres camarades, j'avais été pressenti pour le poste de secrétaire général du syndicat. Difficile avec le travail de mon épouse et nos trois enfants de déménager à Paris. Ce fut Bertin, du MRU, qui fut désigné, à la satisfaction de tous. Cette fusion renforce bien sûr le nouveau syndicat national des PTAS. Elle apporte un meilleur équilibre dans la répartition des catégories en raison de l'adhésion de nombreux adhérents ingénieurs et urbanistes du MRU. [29]

Mai 1968

C'est avec un Syndicat national renforcé, organisé dans de nombreux services en Unions Fédérales avec nos camarades des Travaux et des Parcs que se développe le puissant mouvement de grève en totale unité d'action avec FO et la CFDT.

A Perpignan, une assemblée des grévistes avait lieu chaque jour. Nous occupions le hall d'entrée de la DDE. Au cours de l'assemblée quotidienne, nous faisions le point sur la situation en cours, mettions au point nos revendications locales, organisions un service de sécurité.

On connaît les importantes avancées revendicatives obtenues au niveau national et local, ainsi que les mesures liées à la reconnaissance du fait syndical. Le travail reprit après avoir obtenu l'assurance du paiement des jours de grève.

Cette lutte et les succès revendicatifs contribuèrent au renforcement du syndicat par de nombreuses adhésions. Parmi les nouveaux adhérents de nombreux jeunes, contractuels de haut niveau, provenant de services nouvellement créés, établissements publics de ville nouvelle... Parmi eux, quelques camarades révolutionnaires enthousiastes, héritiers des discours fleuves qui avaient fleuri dans les forums de facultés parisiennes ! Beaucoup d'entre eux apportèrent un souffle nouveau dynamique au Conseil syndical national et dans nos Congrès. Dans les assemblées de section ces discours passaient souvent au-dessus de la tête de la majorité des adhérents notamment des catégories C & D les plus nombreuses. Il fallait y veiller d'autant plus que la droite avait repris le pouvoir aux élections qui suivirent le mouvement de mai 1968 et qu'il fallait à nouveau défendre pied à pied les avantages obtenus avec tous.

J'arrêterai là mes souvenirs, l'activité syndicale qui suivit étant mieux connue et ayant laissé plus de traces.

J'ai poursuivi mon activité à la direction nationale du Syndicat qui s'est renforcé au fil du temps. De nouveaux camarades remarquables comme Jean-Claude Boual, Evelyne Treton , Gilbert Santel, Gérard Prost et tant d'autres. Je garde de cette période de 1947 à 1968 le souvenir d'une activité intense et passionnée. Avec quelques camarades tout aussi déterminés et passionnés nous nous sommes efforcés, contre vents et marées, de construire pierre après pierre une organisation solide au service du personnel et surtout pour défendre sa dignité et l'intérêt public.

Quelques autres activités

Militant syndical, j'ai été élu à la Commission exécutive de l'Union Départementale des Pyrénées Orientales. J'ai été également élu secrétaire adjoint de l'UGFF, j'en ai assuré le secrétariat départemental après le départ du secrétaire; et j'ai participé aux Congrès nationaux de l'UGFF. Avec deux autres camarades, j'ai été chargé de la formation au sein de l'Union départementale des Pyrénées Orientales et au CA de la section locale de la mutuelle.

Retraité depuis 1983, je participe à l'Union fédérale des Retraités CGT de la DDE des Pyrénées Orientales et à l'USR (Union syndicale des retraités CGT)

Mais je veux rappeler que mon activité première s'est exercée au plan politique, au sein du Parti Communiste Français. Adhérent à la jeunesse communiste en 1938, j'ai adhéré au parti communiste illégal en septembre 1940. J'ai déjà donné quelques éléments au cours de ce témoignage sur lesquels je ne reviendrai pas. Après la Libération et mon retour à la vie active, j'ai été élu à plusieurs reprises au Comité Fédéral des Pyrénées Orientales du Parti Communiste Français, j'ai également été élu secrétaire de la section de ce même Parti à Perpignan.

Lors des élections locales de 1983, j'ai été élu, sur une liste d'opposition, conseiller municipal dans la commune de Canet-St Nazaire ; j'ai également été élu administrateur d'Action social du centre communal du Canet et administrateur de la Résidence pour personnes âgées de Loze de Mer. Durant la même période, j'ai animé un antenne locale du Secours populaire à Canet (250 personnes aidées chaque semaine).

Certaines circonstances m'ont amené à participer à d'autres associations ; le bureau départemental des Anciens combattants de la Résistance, Conseil des anciens puis Chef de la Troupe de Perpignan des Louveteaux et éclaireurs de France (années 70). Et même secrétaire d'un club de pêche à Perpignan.

Toute cette activité a été facilitée par la compréhension et l'aide de mon épouse, militante en 1937 de l'Union des Jeunes Filles de France (MJC), engagée dans l'aide à l'Espagne républicaine, militante du Syndicat CGT des Impôts, trésorière de son syndicat pendant plus de 30 ans, elle a connu en 1947 une situation proche de celle vécue au niveau de la Fédération CGT des Travaux publics des Transports lors de la scission de F.O.

Aujourd'hui, les années et mon état de santé ont réduit presque à zéro mon activité ! En pensant à ce qui a été réalisé, j'éprouve une grande satisfaction en voyant de nouveaux militants poursuivre dans les difficiles conditions d'aujourd'hui cette lutte pour la justice sociale, la dignité et l'émancipation des travailleurs.

Notes sur l'ensemble du document

[1]

16 Juin 1940

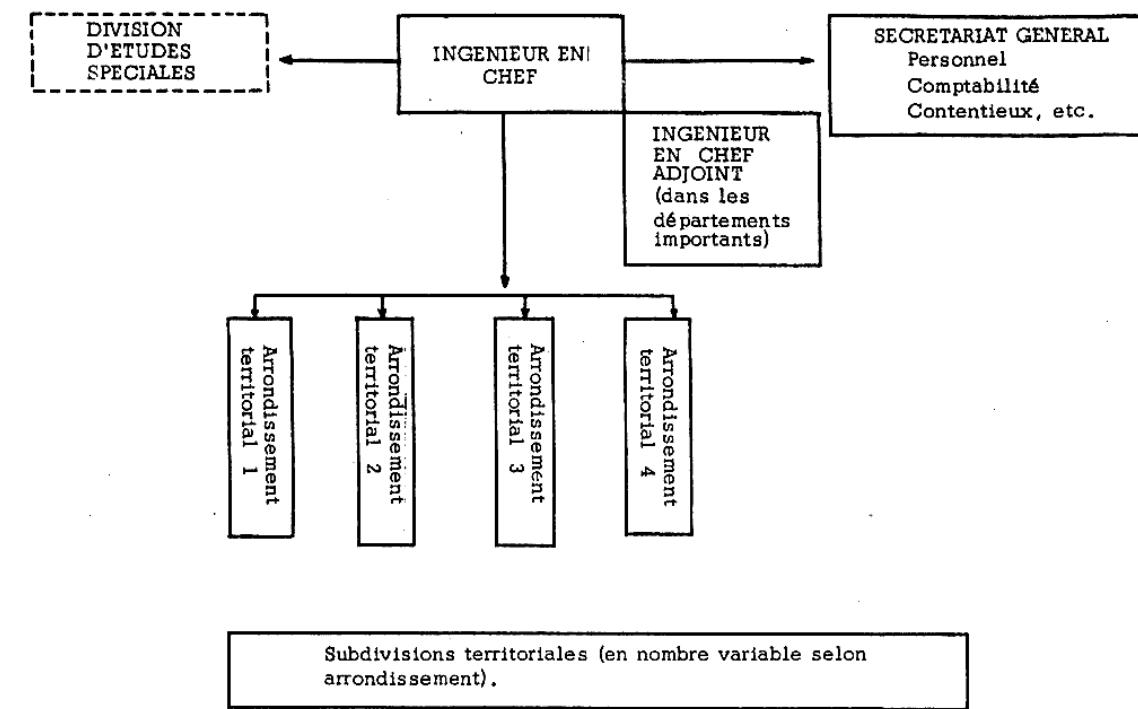
Quelques rappels pour une période bien lointaine ! La Grande Bretagne, puis la France déclarent, le 3 septembre 1939, la guerre à l'Allemagne après que celle-ci ait mené une politique de terreur en Allemagne, intégré l'Autriche ; une partie de la Tchécoslovaquie et envahi la Pologne. Pendant les premiers mois de la guerre, aucune opération militaire sérieuse n'est entreprise contre l'Allemagne nazie : cette période a été dénommée "la drôle de guerre". Les choses vont bientôt aller très vite. Le 10 mai 1940, les armées allemandes envahissent la Belgique, les Pays Bas, le Luxembourg. Le 13 mai 1940, le front français est rompu dans les Ardennes. L'armée belge capitule le 28 mai 1940. Les Allemands entrent à Paris le 16 juin 1940. L'armistice est signé le 22 juin 1940.

[2]

Service Ordinaire

Jusqu'à la fusion du Ministère des Travaux Publics et des Transports avec le Ministère de la Construction (dénommé MRU à sa création) il n'existe pas au Ministère des Travaux Publics, de Direction départementale, mais le "Service ordinaire".

ORGANIGRAMME TYPE D'UN SERVICE ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSEES



Source : La création des DDE - J. C. Thoenig et Ehrard Friedberg - 1970

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[3]

Le service vicinal

L'organisation de la voirie dans le Service Ordinaire où Francis Sentis prend ses fonctions est le fruit d'une longue histoire. Les compétences entre Etat, Conseil généraux et Communes ont été fixées, précisées par l'article 44 de la Loi du 10 août 1871 qui transfère du Préfet au Conseil général une série de compétences relatives aux chemins de grande communication et d'intérêt commun. Cette Loi de 1871 est perçue par le Ministère des travaux publics -et plus particulièrement par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées- comme un atteinte de plein fouet à sa puissance et à son emprise. De nombreuses Lois se succèdent jusqu'à la seconde guerre mondiale : la prise en mains du réseau par les Conseils généraux est très variable d'un département à l'autre.

"*La Loi du 15 Octobre 1940 met fin à l'administration vicinale autonome (...). Les ingénieurs en chef, ingénieurs adjoints et adjoints techniques du service vicinal sont intégrés dans les cadres correspondants des Travaux publics et payés par l'Etat. En réalité, ils ne sont pas de plein droit intégrés dans les corps des Ponts & Chaussées, car ils demeurent dans une position de cadre latéral, distinct du corps lui-même (...). La chute du régime de Vichy, la Libération, la IV^e République ne modifient en aucune façon l'œuvre dont les mesures de 1940 marquent l'apogée (...). En matière de voirie locale, rien n'est实质iellement modifié. La continuité est à cet égard exemplaire (...)*

Les raisons de la disparition de la vicinalité sont complexes : crise des finances locales, rigidité d'un découpage complexe des réseaux, pression des intérêts liés à l'automobile, action des Ponts et Chaussées, idéologie technocratique et anti-républicaine des dirigeants de Vichy (...). La politique de vicinalité suggère l'existence d'un processus de centralisation étatique au cours des années 1930 à 1950 (...). Elle se traduit par le passage d'un type de régulation à un autre (...).

L'évolution des institutions et des pratiques du milieu du 19^e siècle au milieu du 20^e siècle en matière d'administration locale fait apparaître une interdépendance de plus en plus accrue entre les diverses autorités publiques au plan local (...).

L'administration d'Etat s'enracine dans la variété des intérêts locaux en même temps que son monopole ampute la capacité d'autogestion des collectivités locales (...).

Les pieds solidement campés dans les campagnes, à l'échelon infra-départemental et sur les petites routes, le monde va changer autour des Ponts et Chaussées sans que ceux-ci ne s'en aperçoivent rapidement. Jusqu'au début des années 1960 (...) les Ponts et Chaussées manifestent les plus vives réticences à s'occuper de problèmes d'urbanisme. La création du Ministère de l'Equipement en 1966, qui les verra absorber les services du Ministère de la Construction marquera la fin de leur assise rurale et exclusivement routière".

On trouvera ci-après l'organisation de la voirie en application de la Loi de 1871 : Tableau 1 page 19 ci-après et cette organisation mise en œuvre après la Loi de 15 Octobre 1940 confirmée à la Libération : Tableau 2 page 20 ci-après. Les prérogatives du Ministère des Travaux publics, puis de l'Equipement en matière de voirie subiront une lente évolution à partir de 1966, mais surtout une profonde évolution à partir des Lois de décentralisation.

Gaspé N° 27

Tableaux complémentaire à la Note N° 3 page 18

TABLEAU N° 1

ORGANISATION DE LA VOIRIE APRES 1871

Type de Réseau	Mode de Financement Habituel	Service de Gestion
Routes nationales ¹	Etat	Service ordinaire des Ponts et Chaussées
Routes départementales ²	Département	Service vicinal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ⁴
Chemins vicinaux ² :	Communes + subventions du département + subvention de l'Etat	
- Chemins de grande communication		Service vicinal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ⁴
- Chemins d'intérêt commun		Service vicinal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ⁴
- Chemins vicinaux ordinaires		Service vicinal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ou service communal ⁵
Voirie communale ³ non classée :	Communes	Service vicinal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ou service communal ⁵
- Chemins ruraux		
- Voirie urbaine		

1) C'est l'Etat qui opère tout ce qui a trait à leur classement (Conseil d'Etat).

2) C'est le Conseil Général qui décide de leur classement.

3) C'est le Conseil Municipal qui décide de leur classement.

4) C'est le Conseil Général qui choisit.

5) C'est le Conseil Municipal qui choisit.

Source : J. C Thoenig

*L'administration des routes et le pouvoir départemental
Vie et mort de la vicinalité*

TABLEAU N° 2

ORGANISATION DE LA VOIRIE APRES 1940

Type de Réseau	Mode de Financement Habituel	Service de Gestion
Route nationale ¹	Etat	Service ordinaire des Ponts et Chaussées
Chemins départementaux ²	Département + subventions de l'Etat	Service ordinaire des Ponts et Chaussées
Chemins vicinaux ³	Communes + subventions de l'Etat et du département	Service ordinaire des Ponts et Chaussées ou service ⁴ communal ou génie rural
Chemins ruraux communaux ²	Communes + subventions de l'Etat	Service ordinaire des Ponts et Chaussées ou service ⁴ communal ou génie rural
Voie urbaine ³	Communes + subventions de l'Etat et du département	Service communal ou service ordinaire des Ponts et Chaussées ⁴

-
- 1) C'est l'Etat (Conseil d'Etat) qui classe.
 2) C'est le Conseil Général qui classe.
 3) C'est le Conseil Municipal qui classe.
 4) C'est le Conseil Municipal qui choisit.
-

<u>Source : J. C Thoenig</u>

<u>L'administration des routes et le pouvoir départemental</u>
<u>Vie et mort de la vicinalité</u>

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[4]

STO (Service Travail Obligatoire)

A la fin de l'année 1942, Hitler déclare qu'il va mener une "guerre totale" : les usines d'armement fonctionnent 24 heures sur 24 et ont besoin d'une main d'œuvre importante. Les camps de concentration fournissent une partie de cette main d'œuvre, complétée par des polonais, des russes et des tchèques. Le responsable nazi du recrutement et de l'emploi de la main d'œuvre demande en juin 1942 le recrutement de 350 000 travailleurs, proposition acceptée par le gouvernement de Vichy. Une Loi de 1943 impose le Service du Travail Obligatoire (STO) : tous les jeunes de 20 à 22 ans peuvent être envoyés pour travailler en Allemagne. La France sera le pays qui fournira le plus de main d'œuvre à l'Allemagne : 400 000 travailleurs volontaires, 650000 requis au titre du STO et un million de prisonniers de guerre. Au total plus de 3 millions de personnes. Ce système, généralisé à toute l'Europe sous la domination nazie, permet de comprendre pourquoi l'armée allemande a pu bénéficier d'une énorme quantité de matériel militaire de toute nature. A quoi il faut ajouter les déportés des camps de concentration. Enfin un million de salariés travaillent exclusivement pour l'Allemagne nazie. Des actions se développent : blocage des trains qui partent en Allemagne et départ de nombreux jeunes vers les maquis.

[5]

Parti communiste clandestin

Dans les années du Front populaire, le parti communiste s'est beaucoup renforcé : il est passé de 28.000 adhérents en 1933 à 328 000 en 1937. Ses cellules d'entreprises ont connu une croissance très importante. Le parti communiste français est interdit le 26 septembre 1939, bien avant la constitution du gouvernement pro-allemand de Vichy. Les organisations communistes sont dissoutes. La presse communiste est interdite. Les députés communistes sont déchus de leur mandat, traduits devant un tribunal militaire le 3 avril 1940. Des centaines de communistes sont emprisonnés ou internés dans des camps. Un grand nombre de ces militants serviront d'otages et seront livrés à l'ennemi. Le militant communiste ne passe à la clandestinité absolue que lorsqu'il est directement recherché par la police ou lorsqu'il met en place des groupes armés ; ce passage à cette organisation nouvelle s'effectuera difficilement : nombre de militants ont été arrêtés. La presse communiste étant interdite, il faut donc éditer clandestinement L'Humanité et d'autres publications. Il faut enfin constituer une direction clandestine et organiser un système de liaisons efficace mais très cloisonné pour préserver le "Centre" et les niveaux vitaux de l'organisation face à une répression inexorable.

[6]

F.U.J.P.

Front Uni des Jeunesses Patriotiques ; ce mouvement a été établi afin de mobiliser les jeunes pour le soutien aux maquis et aux FTPF (voir ci-dessous). Les F.U.J.P. sont composés de très jeunes gens, qui souvent rejoignent les maquis. Ils diffusent des tracts encourageant à la résistance au STO (voir ci-après) qui sont distribués par les groupes du FUJP notamment dans les villes du sud de la France.

[7]

Front National

Rien à voir évidemment avec le parti de Le Pen qui a usurpé le signe. Le Font National est en mouvement de résistance créé en 1941 par le Parti Communiste Clandestin. C'est un mouvement à la fois militaire et politique, avec pour forces militaires principales les F.TP.F (voir ci-après). Le Front national regroupait des communistes et des non-communistes. Il préconisait l'action directe et immédiate contre l'occupant.

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[8]
F.T.P.F

Les FTPF(Francs Tireurs et Partisans Français) étaient une organisation de lutte armée contre l'occupant nazi en France. Ils ont été constitués à partir de l'Organisation Spéciale, c'est à dire de l'organisation armée clandestine du Parti communiste français... Les FTPF étaient dirigés au niveau national par Charles Tillon. Charles Tillon, Jacques Duclos et Benoît Frachon étaient les trois dirigeants du "Centre", c'est à dire de l'organe de direction clandestine du parti communiste français, lui-même clandestin. Le passage de petits groupes à des maquis de dimension nettement plus importante a exigé la rupture avec les formes d'organisation clandestine antérieures.

[9]
Les maquis de l'Aveyron

"Le choix de l'Aveyron comme département refuge pour de nombreux réfractaires du STO s'explique par des raisons géographiques, en particulier la nature montagneuse et boisée du département . Des effectifs très importants componaient ces maquis : 2.800 pour le maquis d'Ols (1944) ».

*Source : La Dépêche du Midi Sud Aveyron
Par Internet*

[10]
Campagnes des Vosges et de l'Alsace

Au fur et à mesure que progressait la Libération du pays, notamment des zones où opéraient les maquis, les F.T.P.F. s'intègrent aux armées françaises reconstituées qui poursuivirent la lutte contre les armées allemandes.

[11]
Interdits professionnels

Mesures discriminatoires prises, pendant la guerre froide à l'encontre des communistes : les écarter de certaines fonctions de responsabilités, et dans le cas de Francis Sennet, de certaines fonctions tout court.

[12]
Ministère des Colonies

La France avait récupéré à la Libération son "Empire", c'est à dire principalement de vastes territoires en Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie), en Asie (Indochine). Un Ministère des colonies gérait donc, au niveau de la métropole, ces divers territoires. Des fonctionnaires français pouvaient être nommés dans ces divers pays.

[13]
Guerre froide

On peut considérer que, dès 1947, l'unanimité entre l'URSS et les autres pays qui avaient combattu l'Allemagne nazie, ainsi que d'autres pays (Italie, Japon..) est rompue. Une forte concurrence s'établit alors entre "les blocs". Marquée par des périodes de tension plus ou moins intense, elle ne tourna jamais à l'affrontement direct. Toutefois des luttes violentes se déroulèrent "à la périphérie" : guerre du Vietnam, guerre de Corée, luttes anticolonialistes multiples avec intervention indirecte ou directe de l'un ou l'autre camp. Après la mort de Staline, les dirigeants de l'URSS proclamèrent le principe de la "coexistence pacifique". Pour autant divers affrontements seront à signaler.

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[14]

Dirigeants internés ou arrêtés

La répression, nous l'avons dit, est inexorable ; elle frappe, notamment les militants syndicalistes.

"On trouve des syndicalistes dans tous les lieux où s'opère la résistance à Vichy et aux nazi. Le syndicalisme chrétien s'engage dans une mutation profonde au travers de son action résistant. Une nouvelle génération de militants formés pendant la guerre prend contact avec le monde ouvrier auquel la centrale chrétienne avait longtemps préféré celui des employé. Le syndicalisme communiste est lui aussi très engagé dans la Résistance. Il paye au prix fort son engagement. Parmi les otages exécutés en octobre 1941 à Chateaubriant, on trouve de nombreux militants unitaires (ex .CGTU) : Charles Michel, Jean Pierre Timbaud . En mars 1942, c'est au tour de Pierre Sémaré, ancien secrétaire de la Fédération des cheminots d'être fusillé".

Source : Pierre Karila - Cohen et Blaise Wilfert

Leçons d'histoire sur le syndicalisme en France

Un fait parmi beaucoup d'autres : départ le 6 juillet 1942 pour Auschwitz de 1 170 déportés (100 survivront), qui à l'exception de quelques dizaines étaient des militants du parti communiste clandestin ou des responsables CGT (Cheminots, Bâtiment, Chimie, Textile, Alimentation, Ports & Docks, Services publics. On trouve dans chaque numéro de la Vie Ouvrière clandestine de longues listes de militants arrêtés, fusillés, déportés.

Source : le Mouvement syndical dans la Résistance - 1975 -

D'autre part, Vichy et les nazis mettent une lutte acharnée pour détruire les structures du parti communiste et notamment le "Centre", c'est à dire les trois militants de sa direction nationale. Cet objectif ne sera jamais atteint.

[15]

Charte du Travail

Il convient de rappeler que le gouvernement de Vichy a dissous les syndicats par une Loi du 16 août 1940. Ce même gouvernement a instauré, le 4 Octobre 1941 "une Charte du travail". Elle était fondée sur les principes suivants" (...) Les intérêts de classe ne sont plus dominants, seuls comptent désormais les intérêts professionnels. Dans le sein de la profession, la collaboration est la Loi nouvelle, obligatoire pour tous". La grève est interdite (art. 4 de la "Charte"). L'affiliation aux syndicats est obligatoire (art .12). Les directions de ces syndicats prétendent rassembler ouvriers et patrons. Le gouvernement de Vichy avait pris pour modèle le système corporatif édicté par la législation de l'Allemagne nazie ou de l'Italie fasciste. Il s'agit de mettre en œuvre un syndicalisme officiel, unique, entièrement intégré et contrôlé par l'Etat. Des comités populaires qui cumulent l'activité politique et l'activité syndicale se constituent dans les entreprises, le plus souvent à l'initiative de militants communistes.

En novembre 1940, il y a déjà plus de cent comités populaires dans les entreprises métallurgiques en Région Parisienne (Voir ci-après page 24). Par ailleurs de nombreux militants vont investir les "syndicats officiels" et les contraindre à soutenir les revendications des salariés.

Des syndicalistes s'opposent, très tôt, publiquement, à la "Charte du travail" : le 15 novembre 1940, 9 militants de la CGT et trois militants de la CFTC lancent en zone occupée un manifeste signifiant leur refus de voir les syndicats intégrés à l'Etat.

Reconstruction de la Cgt au Ministère des Travaux publics et des Transports

Comités populaires

Une petite brochure de 4 pages éditée par l'Union des comités populaires de la banlieue est de Paris
 (Source : Le mouvement syndical dans la Résistance - 1975)

1936 MARS 1942

Luttez ! Vaincre ! Vivre !

Edité par l'Union des Comités Populaires de la Banlieue EST de PARIS

1942

UNION L'ESPRIT DE 1936, VIT & TRIOMPHERA ACTION

UN DEVOIR PATRIOTIQUE
SABOTER LE MATERIEL ENNEMI.
 Le ministre Benoît MECHAIN, prisonnier libéré, parce qu'il vendu, trouve que 1.500.000 prisonniers travaillent de force ce n'est pas assez.
 Il vient de traiter avec nos oppresseurs.

L'EXIL DE 100.000 OUVRIERS FRANÇAIS
 Les traitres de VICHY veulent livrer à Hitler,
NOS MACHINES, NOS MATERIAUX, NOTRE MATERIEL
 S'opposer par tous les moyens, y compris la grève à l'exode des Français.
 Détruire, rendre inutilisable le matériel destiné aux assassins de la FRANCE.
EST UN DEVOIR IMPERIEUX QUE DOIT SOUVENTIR CHAQUE FRANÇAIS.

Hitler sait que sa défaite est proche par les vaillantes troupes soviétiques.

Participons à cette lutte pour chasser l'envahisseur. PAS UN HOMME, PAS UNE MACHINE POUR LE FASCISME QUI S'ECROULE EN AVANT POUR NOTRE LIBERATION.

FAISONS DE NOS SYNDICATS COMME EN 1936 UNE ARME PUSSIÈRE.

TRAVAILLEURS !
 Les comités luttent pour le bien être, les libertés, la joie pour tous. Leur propagande, leur agitation ont permis de lutter victorieusement dans de nombreuses entreprises.

Aidez les Comités Populaires à soulager financièrement les femmes et les enfants de nos héros que nous vengerons bientôt : TIMBAULT, MICHELS, GARDETTE, GRANDEL, GRANET, POULMARCH, etc... et à donner un peu de réconfort aux emprisonnés.

Aidez les Comités Populaires à avoir les moyens financiers de développer leur propagande.

POUR LA SOLIDARITE,

POUR LA PROPAGANDE

Versez chaque mois aux collectes du Comité Populaire d'Entreprise

LUTTER POUR LES SALAIRES POUR VIVRE
 En février, les ménagères n'ont trouvé sur les marchés aucun légume frais. Est-ce 300 grammes de haricots et 750 grammes de pâtes qui peuvent nourrir un mois un travailleur ? NON.
 Et cette situation continue par ce que LA FRANCE EST PILLÉE PAR L'OPPRESSEUR.
 Le nombre des décès augmente d'une façon catastrophique chaque semaine.

ON ASSASSINE LE TRAVAILLEUR ET SA FAMILLE
 En Mars, la ration de pain est diminuée par l'utilisation de deux tickets, soit 700 gr max pour l'achat de pâtes.
 Aucune pomme de terre depuis deux mois.

CELA NE PEUT DURER
 Il y va de notre vie, celle de nos femmes et de nos enfants.

TRAVAILLEURS, EXIGEZ D'ÊTRE RAVITAILLÉS, SINON SERVEZ VOUS OU IL Y EN A.,
TRAVAILLEURS EXIGEZ DE MEILLEURS SALAIRES, SINON FAITES GREVE

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[16]

Des grèves puissantes, à l'initiative de la CGT

Malgré l'existence de gouvernements en principe plus sensibles aux préoccupations des salarié, les conditions de vie de la population laborieuse sont très dures : blocage des salaires, pénurie de tout, y compris de denrées de première nécessité, inflation galopante. Des grèves sont intervenues dès 1946, comme la grève des PTT de 1946. Les ouvriers qui ont accepté de lourds sacrifices pour gagner "la bataille de la production" rompent "l'alliance productiviste". Quelques repères : **25 avril – 16 mai 1947** : grève chez Renault, initiée par un groupe trotzkiste, "l'Union communiste", connue aujourd'hui par son journal "Lutte ouvrière" ; **25 mai 1947** : le personnel d'EDF-GDF en grève est réquisitionné ; **2 juin 1947** : début de la grève des cheminots qui s'étend à toute la France et dure du **7 au 10 juin 1947**. Le mouvement prend de l'ampleur à partir du **10 juin 1947** : secteur public, grève de 24 heures des fonctionnaires, métallurgie, mines du Pas de Calais, Citroën, grands magasins, banques. Le président du Conseil, Ramadier déclare -4 juin 1947- à l'Assemblée : "Une sorte de mouvement giratoire de grèves se développe, comme sous la direction d'un chef d'orchestre clandestin" **22 août 1947** : grève à l'usine de Peugeot à Sochaux **1^{er} septembre 1947** : grève chez Berliet - **3 septembre 1947** : grève dans les transports – **16 octobre 1947** : grève de la marine marchande – **10 novembre 1947 – 9décembre 1947** une vague de grèves, dites "révolutionnaires" se développe, à partir de Marseille, puis des Houillères. La vague de grèves de novembre-décembre 1947 atteint une rare violence : occupation de bâtiments publics, scènes d'émeutes dans certaines régions du midi, sabotage de voies de chemin de fer. Au total; trois millions de grévistes **19-20 novembre 1947** : évacuation par la force de l'usine Citroën. Les forces policières interviennent en fait partout. Vote par le Parlement de textes dits de défense républicaine. Le gouvernement rappelle des réservistes. **4 décembre 1947** : rappel d'un demi contingent de la classe 43. Les grèves s'achèveront à la mi-décembre 1947. Des mouvements importants se produiront également en 1948.

Le nombre de journées individuelles non travaillées est (en milliers).

1946 : 311,9 **1947** : 22. 673,3 **1948** : 13 133,3 Source:Ministère du Travail

Ces chiffres sont sous-estimés parce qu'ils ne prennent pas en compte les grèves dans la Fonction publique d'Etat, ni parmi les collectivités locales ou les Hospitaliers.

[17]

Une inflation galopante

Nous avons donné, à partir des statistiques officielles de l'époque, quelques chiffres dans le Gaspe N°26 page 15 ; durant les premières années qui ont suivi la Libération, les hausses sont considérables. Pour s'en tenir aux seuls prix de détail, sur une base **100** en 1938, on est à **285** en 1944, **1632** en 1948, **2437** en 1952 et **2475** en 1956.

Et les salaires ?Selon l'INSEE, la situation est la suivante

"Le salaire horaire moyen accuse un retard annuel de 21 % sur l'indice officiel des prix en 1944 et de 62 % en 1947. La politique de la Libération, relayée par René Pleven (1945) et confirmée par Georges Bidault (conférence du Palais Royal, juillet 1946) aboutit à des relèvements d'autant plus substantiels que les Allemands et le régime de Vichy avaient freiné la plupart des hausses et que la progression des prix alimente de nouvelles revendications. Après l'automne 1947, les salaires sont augmentés sensiblement fin décembre 1947 et en septembre-octobre 1948. De 1949 à 1956, la masse salariale nette augmente de + 64 %. En revanche, le salaire mensuel direct, sans prestations sociales, ne rattrape qu'en 1955 le niveau des prix sur la base 100 en 1938, et le salaire minimum reste très en deçà de l'évolution des prix de détail".

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[18]

Militants proches des scissionnistes

Un nombre important de militants de la SFIO refuseront de quitter la CGT ; ils seront exclus de leur parti.

[19]

Titularisation

Une bataille permanente est engagée par les Syndicats du Ministère des Travaux publics comme par celui du MRU pour exiger la titularisation des vacataires, précaires, contractuels. Après la Loi de 1950, le problème ne sera pas réglé pour autant. Le Ministère de l'Equipment comptera près de 40 % de PNT, dont la titularisation s'effectuera par vagues progressives, l'administration pratiquant une course de lenteur ! Course qu'elle a gagnée pour la catégorie A.

[20]

"Évènements de Hongrie"

Les " événements de Hongrie" des faits qui se rapportent à la période qui va du 23 octobre au 4 novembre 1956. Que s'est-il passé alors ? Des manifestations de masse se déroulent, obligeant le gouvernement à démissionner ; un nouveau pouvoir est institué. Le mouvement populaire pose deux exigences : la démocratie et une meilleure redistribution du produit social. Il met aussi en avant une revendication d'indépendance nationale par rapport à l'URSS. C'est essentiellement ce point qui a été considéré comme inacceptable par l'URSS. Elle intervient donc "pour rétablir l'ordre" : le mouvement populaire est écrasé. Les "événements de Hongrie" suscitent en France une légitime réprobation, des interrogations parmi les adhérents du parti communiste et des prises de position diverses des organisations de la CGT.

Extraits de la déclaration du Bureau Confédéral du 13 novembre 1956 -prise à l'unanimité-

"Le bureau confédéral tient à préciser que rien dans les statuts de la CGT n'interdit à une organisation confédérée d'avoir, sur un point particulier, une opinion propre alors qu'une autre organisation a le même droit d'émettre une opinion contraire. A propos des événements de Hongrie, satisfaire à la demande de certaine organisations confédérées de prendre position en faveur de leur point de vue aurait conduit à mettre la CGT en opposition avec d'autres organisations confédérées (...). L'indépendance laissée à chaque organisation membre de la CGT (...) lui permet de prendre une position conforme à l'opinion de ses adhérents".

[21]

Organisation de la CGT par catégories ou grades

Vestige des structures associatives, le syndicalisme des fonctionnaires se décompose en une multitude d'organisations. Sont affiliés pour le ministère des Travaux publics et des Transports à la Fédération des travaux publics et des Transports les syndicats nationaux suivants :

➔ Services déconcentrés :

Adjoints techniques des Ponts et Chaussées et de l'Hydraulique agricole, Agents de bureau des Ponts et Chaussées, Agents de la navigation intérieure et des ports maritimes de commerce, Auxiliaires des bureaux des P&C et du service vicinal, Personnels des ateliers et parcs automobiles siège, Cantonniers et chefs cantonniers, Ingénieurs des TPE de l'Etat, Gardiens de phare et des personnels des bateaux baliseurs, Officiers de port siège, Ouvriers permanents des Ponts et chaussées et du service vicinal, Surveillants des P&C, Office National de la Navigation Gardes de la navigation et des ports maritimes de commerce, Ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat, Adjoints techniques des travaux géographiques de l'Etat, Contrôleurs principaux et Inspecteurs principaux des transports, Inspecteurs des transports, Inspecteurs du travail et de la main d'œuvre des transports, Inspecteurs chargés des examens des permis de conduire.

Organisation de la CGT par catégories ou grades (Suite)

➔ Administration centrale

Personnel de l'administration centrale (Bd St Germain)
Personnel de surveillance et petit personnel (Bd St Germain)
Ouvriers des ministères (Bd St Germain)
Artistes cartographes de l'IGN
Agents temporaires de l'IGN

(Source : Technique et administration -N° 1 Octobre 194- Dépôt légal BN)

N.B. A la Fédération étaient également affiliés des personnels de divers autres ministères, selon la même structure de Syndicat nationaux et de quelques syndicats de centrales.

[22]

Comité intersyndical

Ce Comité intersyndical, après la fusion avec le syndicat du MRU deviendra l'Union fédérale organisée peu à peu dans chaque département .Sa mise en œuvre sera difficile.

[23]

Divers militants

On trouvera ci-après les noms, indiqués par Francis Sentis, des quelques militants CGT qui ont, par leur activité syndicale, consolidé le Syndicat CGT en voie de reconstruction. « *Un noyau se forme ainsi autour de Gérard Pernet avec Fernand Biojout de Paris, Raoul Ferrer, agent de bureau de Toulouse et Georges Bublex de Lyon, qui apportera beaucoup au Syndicat national renaissant . D'autres vont suivre Emery de la Manche, Ginibrières de Brive , le camarade Bestache de Nice, les marseillais Deprick , Peretti, Chappaz , puis Niebergall de Grenoble , Arlette Dubin de Paris de Paris. Au ministère, Louisette, future épouse de Fernand Biojout regroupe quelques adhérents de l'administration centrale ».*

[24]

Ce qui reste des syndicats de fonctionnaires ..

Selon les Ministères trois situations existaient à la scission : un passage massif à FO, le maintien à la CGT d'une partie significative des adhérents, le passage à l'autonomie ; c'est le choix des enseignants. Des situations assez complexes ont existé au niveau des autres syndicats dépendant du Ministère de l'Education Nationale. A la fin de 1950, trois fédérations : Administration générale, Economie nationale et Travaux publics, qui groupaient, sauf pour le syndicat des cantonniers et celui des parcs automobiles, des effectifs restreints avaient regroupé en un ensemble très hétéroclite la Fédération des Personnels Techniques et Administratifs. Elle éclatera en 1973 avec la création de la Fédération de l'Equipement, avec l'hostilité d'autres fédérations de l'UGFF.

[25]

Le camarade Touron

Au référendum organisé en 1948 par le Syndicat des cantonniers et des chefs cantonniers, sur 38 583 votants, la CGT obtient 57 %, FO 14 % et l'autonomie 28 % (*Source l'Agent des Routes avril 1948*). La CGT a la majorité dans 66 départements, FO dans 6 et l'autonomie dans 19 (*Source Les fonctionnaires sujets ou citoyens – René Bidouze*). Le syndicat reste à la CGT ; toutefois un syndicat F.O se constitue. Jusqu'en 1956, la question du maintien du Syndicat à la CGT est posée à chaque Congrès.

Notes sur l'ensemble du document (Suite)

[26]

La Loi du 3 avril 1950

La Loi N° 50-400 du 3 avril 1950 a été promulguée quatre ans après la parution du Statut de la Fonction publique de 1946. Publiée au J.O. du 6 avril 1950 elle est dénommée ainsi "Portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliarariat : transformations d'emplois, domaine, titularisation". Une douzaine de décrets d'application seront publiés au cours des années 1950, 1952, et 1955.

[27]

Le coup de force d'Alger

Le "coup de force d'Alger" s'inscrit dans l'évolution de la guerre d'Algérie -qui a débuté le 1.11.1954- et de la décision du Général de Gaulle revenu au pouvoir en 1958 de trouver une solution politique, en clair d'accorder l'accession du pays à l'indépendance. Une partie des éléments du corps expéditionnaire en Algérie, une partie des cadres du parti gaulliste et divers autres activistes vont tirer parti de cette prise de position pour tenter un coup d'Etat.

Le 22 avril 1961, une insurrection militaire éclate à Alger et les factieux s'emparent de divers bâtiments publics, dont France V à Alger. Les factieux peuvent compter sur sept régiments aéroportés et un régiment de cavalerie. Le 23 avril le général de Gaulle paraît à la télévision. "Un pouvoir insurrectionnel s'est installé en Algérie par un pronunciamento militaire ; ce pouvoir a une apparence : un quartieron de généraux en retraite (...). Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient mis en œuvre pour barrer la route à ces hommes-là. J'interdis à tout Français, et d'abord à tout soldat d'exécuter aucune de leurs ordres".

Les factieux n'ont pu ni prendre le contrôle de toute l'armée: le contingent a refusé de les suivre; ils n'on pu étendre leur mouvement à la métropole. Tout se termine le 25 avril : l'un des généraux putchistes se rend le mouvement se disloque ; le régiment le plus décidé à en découdre regagne ses casernes. Un mouvement populaire important s'est dessiné en France avec notamment une grève générale le 24 avril qui sera massivement suivie.

[28]

Position des Ingénieurs des Ponts

En 1963, grâce à une révolution de palais, un petit groupe de jeunes ingénieurs des Ponts prend en mains les rênes du corps et impose autoritairement ses vues. Il s'agit d'un groupe de 6 à 8 ingénieurs âgés de 30 à 35 ans unis par des liens de camaraderie tous désireux de sortir le corps de sa crise. Leur coup de force suscite des réactions outrées des notables du corps, ahuris de voir à quel point les "jeunes gens" peuvent manquer de respect à l'égard des traditions en vigueur. Pour la première fois dans l'histoire du corps des Ponts, de jeunes ingénieurs prennent la direction jusque-là réservée aux anciens (...).

"(ils prennent) le contrepied des attitudes d'un grand nombre d'ingénieurs des Ponts qui considèrent leurs fonctions anciennes, malgré le déclin des zones rurales et du pouvoir départemental, comme une base solide pour l'avenir et qui perçoivent la ville et l'urbanisme comme un domaine peu intéressant, pour lesquels ils ne sentent aucune attirance".

Source : la création des DDE
Jean-Claude Thoenig & Ehrard Frieberg

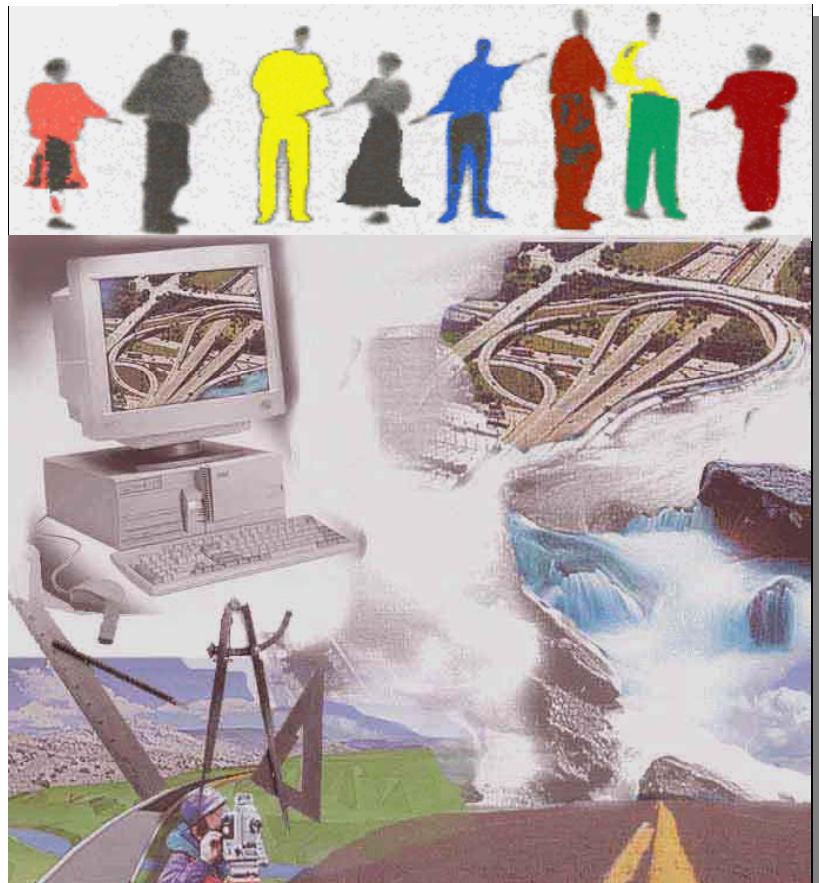


Gaspe n°27
Mémoire du syndicalisme
1944 - 2004

Francis SENTIS

**Consultez
l’Intranet
du SNPTAS-CGT**

[Dernières Infos...](#)
[Accueil](#)
[Plan du site](#)
[Agenda](#)
[Vie syndicale](#)
[G.A.S.P.E.](#)
[Le SNPTAS](#)
[Le Catégoriel](#)
[Résultats des CAP Nat.](#)
[Infos et Documents](#)
[Action Sociale](#)
[Société et Citoyenneté](#)
[Info. pratiques](#)
[Lu au J.O.](#)
[J'ai lu pour vous](#)
[Votre avis sur](#)



<http://cgtsnptas.syndicat.i2>

Imprimé dans les locaux du Syndicat national des personnels administratifs et de service

MTETM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16. –

Email : Internet – sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : Cf carnet d'adresse – annuaire équipement – Syndicat/SN PTAS CGT/AC
Directeur de publication: Didier LASSAUZAY – n° CPPAP 199 D 73 – ABONNEMENT 68,60 € + N° SPECIAUX 7,62 €